

Séance du mardi 19 septembre 2023 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Bastien	GUEx	
Présent.e.s :	M. Charles	BUFFLE	
	M. Daniel	BURKHARDT	
	M. Dimitri	CADEI	Conseiller municipal suppléant
	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	
	Mme Bettina	DECOSTERD	
	M. Yoann	DÜRMELLER	
	M. Stéphane	GRANGER	
	Mme Isabelle	ISCH	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Mônica	MERKT	
	M. Bruno	REINMANN	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Joël	SCHMULOWITZ	Maire
	Mme Karen	GUINAND	Adjointe
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Yvan	ROCHAT	Secrétaire général
	M. Yvan	MASSEREY	Comptable
	M. Pratik	BHATNAGAR	Conseiller municipal suppléant
Excusé.e.s :	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Marco	REALINI	
	M. Alain	ROSSET	



Ordre du jour :

1. Prestation de serment de Mme Isabelle Isch en tant que conseillère municipale
2. Prestation de serment de M. Pratik Bhatnagar et Dimitri Cadei en tant que conseillers municipaux suppléants
3. Approbation du procès-verbal du 27 juin 2023
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Communications de la Mairie
6. Présentation du projet de budget 2024
7. Crédit de réalisation de CHF 270'000.- pour la rénovation de l'éclairage public communal
8. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2024
9. Propositions de la Mairie
10. Propositions individuelles et questions
11. Divers



Le Président ouvre la séance à 20h30 en saluant l'assemblée et le public. Il accueille M. MASSEREY, comptable de la Commune, venu présenter le projet de budget 2024.

1. Prestation de serment de Mme Isabelle Isch en tant que conseillère municipale

Le Président prend la parole :

« L'ordre du jour de ce soir appelle la prestation de serment de Mme Isabelle Isch, élue conseillère municipale. Mme Isch, je vous prie de bien vouloir vous lever.

Je vais vous donner lecture du serment. Vous voudrez bien lever la main droite et répondre :

« Je le jure » ou « je le promets » :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Mme Isch dit : « Je le promets ».

Applaudissements.

Le Président l'invite à s'asseoir et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

2. Prestation de serment de MM. Pratik Bhatnagar et Dimitri Cadei en tant que conseillers municipaux suppléants

Le Président prend la parole :

« L'ordre du jour de ce soir appelle la prestation de serment de conseillers municipaux suppléants. MM. Bhatnagar et Cadei, je vous prie de bien vouloir vous lever.

Je vais vous donner lecture du serment. Vous voudrez bien lever la main droite et répondre :

« Je le jure » ou « je le promets » :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. Bhatnagar dit : « Je le promets ».

M. Cadei dit : « Je le jure ».

Applaudissements.

Le Président prend acte de leur serment et leur propose de se retirer ou de siéger, selon les besoins de leurs groupes.

3. Approbation du procès-verbal du 27 juin 2023

Il n'y a pas de demande de modification.

**Le procès-verbal du 27 juin 2023 est approuvé
par 12 voix pour, aucun contre et 2 abstentions,
sur 15 conseillers municipaux présents au moment du vote.**

4. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture des communications.

Décisions de l'ACG

Un courrier de l'ACG évoque les décisions suivantes prises lors de l'assemblée générale du 21 juin dernier et soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux avant le 11 octobre 2023 :

- Octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.
- Participation, en 2024, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal.
- Financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'500'000 francs.
- Financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000 francs.
- Financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 francs.
- Participation, en 2024, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs.
- Octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.
- Octroi d'un dépassement extraordinaire de 41'945 francs de l'enveloppe culturelle 2023.

La parole n'est pas demandée.

Election de trois membres du conseil d'administration des Services Industriels de Genève

Le Président signale que le processus d'élection de trois membres du conseil d'administration des Services industriels de Genève par les conseillers municipaux du canton, à l'exception de ceux de la Ville de Genève, est en cours. Choisis au sein d'exécutifs communaux, il y a un représentant par région. Le représentant actuel pour les communes de la rive droite est M. Ricardo MUÑOZ de Collex-Bossy. Le délai de candidature était jusqu'au 18 septembre 2023, les membres du Conseil municipal seront prochainement contactés pour procéder à cette élection.

Tournoi de football des élu.e.s genevois.e.s le dimanche 8 octobre 2023

Organisation par la Ville de Carouge d'un tournoi de football des élu.e.s genevois.e.s le dimanche 8 octobre 2023. Les informations ont été transmises aux membres du Conseil municipal par courriel.

5. Communications de la Mairie

M. SCHMULOWITZ

- **Structure Open House au parc Lullin.**

Conformément à l'engagement des organisateurs de l'exposition Open House, les structures maintenues encore une année dans le parc Lullin ont été enlevées mi-septembre. En raison de leur dégradation, en particulier celle de la structure ALICE aux Bains du Saugy, et pour assurer la sécurité de toutes et tous, l'ORPC en coordination avec les organisateurs de l'exposition et la Commune est intervenu pour le démontage et l'évacuation du bois. Ils en ont profité durant leur semaine d'activité pour effectuer un exercice sur la dernière structure L/B en bas de la campagne en la démontant entièrement. Nous remercions chaleureusement l'ORPC pour leur disponibilité et la rapidité d'exécution dans cette mission imprévue.

- **Abattage d'arbres au parc Lullin.**

A la demande des pétitionnaires s'opposant au projet d'abattre des arbres au parc Lullin, l'OCAN organise une réunion publique sur place puis à la salle Saladin mercredi 20 septembre. Pour rappel, la position de l'Exécutif est la suivante :

L'Exécutif de Genthod a pris connaissance très tôt des inquiétudes manifestées par certains utilisateurs du parc Lullin quant aux abattages d'arbres prévus par le Canton. A son initiative, l'Exécutif a demandé qu'une séance publique d'explication des intentions cantonales soit organisée, de manière que chacun puisse comprendre les raisons de ces abattages. Cette séance publique se fera sous l'égide du Canton. Il faut en effet rappeler que le parc Lullin lui appartient et que sa partie en zone de forêt est donc exclusivement gérée par le service cantonal des forêts – une gestion du patrimoine naturel cantonal dans laquelle la Commune de Genthod n'entend pas s'immiscer. Cela étant, l'Exécutif souhaite bien entendu que les abattages d'arbres soient minimisés autant que possible, pleinement justifiés et que soit démontrée la plus-value du point de vue de l'intérêt général.

- **Construction de logement à Genthod.**

Le canton vient de délivrer l'autorisation de construire pour le projet « La Cheminade » qui doit voir la réalisation de 48 logements sur les parcelles situées entre le chemin de la Petite-Voie et la route du Creux-de-Genthod.

En outre, toujours dans le même secteur, au chemin des Troiselles 1, le projet de construction de 3 maisons mitoyennes a fait l'objet d'une annonce d'ouverture de chantier du 5 octobre 2023 au 5 octobre 2025.

Mme GUINAND

- **Point sur la rentrée**

Comme les dernières années à pareille saison, je commence par vous donner quelques informations concernant la « rentrée des classes ».

S'agissant des tout-petits, 25 enfants de notre commune fréquentent en ce début d'année scolaire la crèche intercommunale des 4 Saisons, soit deux enfants de moins que l'an dernier. Compte tenu des taux de fréquentation variables selon les enfants, Genthod occupe ainsi actuellement un total de 17,3 places – très proche de notre quota de 17,8 places.

Au jardin d'enfants des Petits-Loups, ce sont 14 enfants de notre commune qui sont accueillis depuis la rentrée (contre 15 l'an dernier), sur un total de 39 enfants inscrits.

Et pour ce qui est de l'école primaire, l'effectif de cette rentrée est de 176 élèves, stable par rapport à l'an dernier (1 enfant de plus). Le nombre de classes n'a pas changé non plus, toujours à 8, tous en double-degrés cette année.

La fréquentation du restaurant scolaire continue pour sa part d'augmenter, comme il est observé de manière générale dans le canton. Cette année, entre 106 et 120 enfants, selon le jour de la semaine, mangent à l'école à midi – les repas étant toujours assurés par le restaurant du Château et selon les modalités imposées par le label Fourchette Verte.

Enfin, pour les plus grands, les accueils libres proposés par la FASE le mercredi après-midi et le vendredi soir ont aussi repris la semaine de la rentrée scolaire, avec une fréquentation toujours très importante : 27 jeunes en moyenne par ouverture, avec un pic de 45 jeunes vendredi dernier – et toujours une proportion significative de filles. Tous se réjouissent d'intégrer les locaux de l'Ancienne Poste, pour lesquels ils ont d'ailleurs bien œuvré durant l'été. Arrachage des tapisseries début juin, puis trois semaines de chantier éducatif entre fin juin et début juillet, au cours desquelles ils ont refait les murs abîmés et repeint tout le premier étage. Outre ces activités liées au chantier, la FASE a organisé deux sorties au lac durant l'été, auxquelles ont participé 6 et 10 jeunes respectivement. Et elle était présente, avec les jeunes, à la soirée des Promotions, celle du 1^{er} août et, tout récemment, au vide-greniers.

- **Aménagements extérieurs du Centre Communal**

Comme vous avez pu le constater, la réalisation des aménagements votés par le Conseil municipal le 28 juin 2022 avance bien. A cet égard, l'Exécutif souhaite rappeler quelques éléments importants concernant les options prises pour ce projet, dont l'objectif principal est l'amélioration de l'ombrage, de la perméabilité des sols et de la biodiversité, ainsi que l'ajout d'aménagements plus agréables et conviviaux pour toute la population, adultes comme enfants.

Pour rappel, les divers souhaits de la Commune (jeux, aménagements, plantations) ont fait l'objet de discussions avec les élus communaux en commissions de l'Environnement et de l'Aménagement, et les matériaux ont été soigneusement sélectionnés par les professionnels mandatés pour ce projet. Ces derniers se sont notamment inspirés de projets similaires réalisés dans des sites aux caractéristiques proches des espaces du centre communal, tout en conservant les mêmes objectifs et surtout en visant à satisfaire la même catégorie d'usagers, c'est-à-dire des enfants de tous âges ainsi que des adultes souhaitant profiter de cet espace ombragé et disposant de nouveaux éléments d'assise.

Les travaux ne sont bien entendu pas encore arrivés à leur terme, mais ce sera le cas à la fin de l'automne. Une végétalisation importante doit encore être plantée sur tous les îlots, les cheminements doivent être achevés et de nouveaux arbres ajoutés à plusieurs emplacements. Des espaces de vie pour tous les habitants seront installés sur plusieurs îlots, agrémentés de cailloux suffisamment grands pour être peu aisés à déplacer, le tout entouré de nombreuses graminées d'essences et de tailles variables.

Les travaux sur et autour de la terrasse de l'épicerie sont encore à réaliser, ceci une fois terminée la saison d'exploitation de la terrasse et en bonne coordination avec l'exploitante.

- **Circulation à Genthod en lien avec la mise en sens unique de la route de Lausanne**

La mise en sens unique, dès fin août et pour une période d'un an, de la traversée de Bellevue dans le sens Versoix-Genève surcharge de manière importante les autres routes des communes avoisinantes. Ce report est particulièrement fort sur la route de Collex dans les deux sens et gêne considérablement les habitants de Genthod cherchant à sortir du territoire communal – en particulier le matin au carrefour route de Valavran / route de Collex ou depuis le chemin des Limites.

Faisant suite à l'audition des TPG et de l'OCT le 12 septembre dernier dans le cadre d'une commission conjointe Sécurité / Aménagement & Mobilité, et aux remarques faites par les commissaires durant cette séance, l'Exécutif a une fois encore interpellé le Canton, maître d'ouvrage et responsable de la gestion de la circulation, afin que des améliorations rapides soient mises en œuvre.

A cet égard, une réunion associant le Canton, ses mandataires et les Communes de Bellevue, Genthod et Collex-Bossy se tiendra demain, mercredi 20 septembre. Bien entendu, nous vous tiendrons au courant de l'évolution des mesures prises.

- **Modération de la vitesse à Genthod**

L'autorisation de construire déposée fin juillet est à bout touchant. L'enquête publique doit donc être publiée très prochainement par l'OCT. Avec toutes les réserves d'usage, le calendrier des travaux entre fin 2023 et la première partie de 2024 est pour l'instant maintenu. Croisons les doigts...

Merci pour votre attention.

M. BAUMGARTNER

- **Projet au 14 chemin des Limites**

Au chemin des Limites, à la fin du mois de juillet, comme convenu, les promoteurs ont déposé une demande de changement d'affectation de leur projet initial, entérinant le renoncement à une clinique pour un projet de bâtiment devant abriter des bureaux.

- **Restaurant le Lacustre**

S'agissant du Lacustre, la partie adverse a également versé les CHF 25'000.- demandés par le Tribunal arbitral, dès lors la Commune, par l'entremise de son conseil, a renoncé à continuer la même procédure au TPI. En outre, le Tribunal arbitral a donné jusqu'au 29 septembre à la Commune de Genthod pour répliquer au mémoire de la partie adverse déposé le 14 août, ce qu'elle compte faire et cette dernière aura jusqu'au 27 octobre pour répondre aux arguments de la Commune.

- **Pont sur la route des Fayards**

L'OFROU nous a informés que le pont enjambant l'autoroute à la route des Fayards fera l'objet d'une démolition-reconstruction sans pour autant interrompre la circulation. Le début des travaux est pour l'instant annoncé pour le printemps 2026.

6. Présentation du projet de budget

Introduction au budget 2024 par M. le Maire :

Avec les prévisions fiscales transmises en juillet par le Canton et reprises par la Mairie au franc près, le budget 2024 proposé ce soir en première lecture présente un déficit d'environ 150'000 francs.

Les revenus fiscaux disponibles pour l'établissement de ce budget communal sont en légère baisse mais semblent se stabiliser à environ 9 millions. Bien que les charges communales propres et les revenus fiscaux soient plus ou moins stables, le résultat du budget communal, lui, ne l'est pas. En effet, le résultat du budget est principalement influencé par le montant de la contribution de Genthod au système de la péréquation. Les fortes variations de la contribution de Genthod à ce système de solidarité intercommunale sont liées à des paramètres extrêmement difficiles à anticiper. Pour preuve, au budget 2023, le montant demandé s'élevait à 2'478'000 francs pour finalement être revu cet été à 3'285'653 francs suite au changement législatif introduit au 1er janvier 2023. Pour le budget 2024, c'est un montant de 1'373'819 francs qui est demandé, soit une baisse effective de près de 2 millions malgré le renforcement de ce système. C'est la position de la Commune de Genthod dans le classement annuel de toutes les autres communes genevoises qui est déterminant. En étant pour 2024 en 10ème position seulement, notre contribution a fortement baissé. Face à de telles variations, il est difficile d'anticiper un taux de centimes nécessaire à l'équilibre du budget annuel.

La limite de déficit fixée par le SAFCO en lien avec la réforme fédérale fiscale et de financement de l'AVS, RFFA, s'élève pour Genthod à 286'000 francs. Si cette limite n'avait pas pu être respectée lors du budget 2023, le budget 2024 proposé ce soir respecte bien cette limite de déficit et les contraintes d'un plan de retour à l'équilibre sont donc écartées.

L'équilibre budgétaire exigé par la loi sur l'administration des communes est bien respecté dans ce budget 2024 proposé ici en première lecture.

En conséquence, l'Exécutif considère qu'il est raisonnable de maintenir le nombre de centimes additionnels communal à 25 tout en restant très attentifs à l'évolution à la fois des recettes fiscales réelles à venir et des charges de péréquation.

La parole est au comptable de la Commune, M. MASSEREY, pour une première lecture du projet de budget 2024 devant le Conseil municipal, un budget à nouveau déficitaire mais proche de l'équilibre en respectant le seuil RFFA et avec un taux de centime maintenu à 25.

A l'aide d'une projection sur grand écran, M. MASSEREY commente le projet de budget 2024 de la Commune de Genthod :

Les revenus estimés de la Commune sont assez stables (pour 2024 CHF 11'587'405.-). Les charges estimées sont en baisse (pour 2024 CHF 11'743'998.-).

Les revenus fiscaux sont estimés en légère baisse de - 4% par rapport au budget 2023. Ces chiffres (budget 2024) sont basés sur les estimations de juillet 2023. Une nouvelle version devrait nous être adressée en octobre 2023, mais il est peu probable qu'elle sera très divergente. Les chiffres du budget ne tiennent pas compte des corrections sur les années passées, les taxations définitives et donc les corrections réelles sont transmises uniquement lors du bouclage des comptes.

S'agissant de la solidarité intercommunale à travers un système de péréquation, la modification législative votée par l'ACG et le Grand Conseil, avec un renforcement de la péréquation dès 2023, a provoqué une correction sur la contribution de Genthod avec plus de 800'000 francs supplémentaires qui grèveront d'autant les comptes.

La contribution demandée en 2024 est calculée sur le potentiel des ressources 2022 qui était en forte baisse. Dans ce classement des communes genevoises selon leur indice des ressources, Genthod a rétrogradé de la 4ème place en 2023 à la 10ème place pour l'exercice 2024.

LRPFI loi B 6 08

Impact de la péréquation sur les revenus fiscaux

	Réalisé	Réalisé	Budget	Budget
Année de l'exercice	2021	2022	2023	2024
Recettes fiscales comptabilisées: F 91 et N 4 à 429	12'357'729	9'230'644	9'034'410	8'753'328
Péréquation système RPT, (décalage de 2 ans)	2021 basé sur 2019	2022 basé sur 2020	2023 basé sur 2021	2024 basé sur 2022
Indice des ressources par habitant (production fiscale / nb. d'habitant)	161.74	173.87	195.90	126.81
Rang sur 45 communes selon l'indice	5ème	7ème	4ème	10ème
Contributions à la péréquation	1'487'581	1'726'807	2'478'488	1'373'819
Contributions en % des revenus fiscaux de l'année en cours	12%	19%	27%	16%
Impôts moins péréquation (revenus disponibles sur l'exercice comptable)	10'870'148	7'503'837	6'555'922	7'379'509

Bien que les revenus fiscaux 2024 soient inférieurs aux revenus 2023 budgétés de 281'082 francs, le disponible après la péréquation pour l'établissement du budget est supérieur en 2024 de 823'587 francs à celui de l'exercice 2023. C'est donc bien la péréquation qui influence de manière déterminante l'équilibre budgétaire de la Commune. Le décalage de 2 années pour les chiffres déterminants le montant de cette contribution intercommunale rend le résultat du budget très variable malgré des charges communales propres constantes. De plus, la santé financière des autres communes intervient aussi dans le calcul. M. MASSEREY ajoute qu'il est strictement interdit de provisionner des charges de péréquation.

Mme GUINAND précise que le calcul de la péréquation se fait en tenant compte des potentielles recettes fiscales. Il dépend également de la santé financière des autres communes qu'il est difficile d'anticiper.

M. MASSEREY rappelle que la somme à répartir par ce mécanisme augmente régulièrement de 2022 à 2025 selon les dispositions transitoires prévues par la loi. En 2022, 2% de la somme du potentiel des ressources des communes était réparti. Dès 2023, ce taux s'élève à 2.5% avec effet rétroactif qui impactera les comptes 2023. En 2024, répartition de 3%, et finalement en 2025, le taux de 3.5% prévu par la loi s'appliquera.

Dans le but de préserver la confidentialité des salaires individuels pour le jardinier, la bibliothécaire, deux concierges, l'assistante sociale et les patrouilleuses en conformité avec la LIPAD, l'Exécutif a décidé de ventiler les salaires totaux sur 3 lignes, à savoir :

- Administration : 10 employés pour un ETP de 6.15
- Bâtiments : 4 employés pour un ETP de 3.475
- Voirie-routes : 3 employés pour un ETP de 3.

Le respect de la LIPAD est le point essentiel qui motive ce changement.

Pour faciliter la comparaison avec les 2 années précédentes, le réalisé 2022 et le budget 2023 pour la commission Finance, Administration et Economie Publique seront présentés sous la même forme.

M. MASSEREY poursuit en signalant une masse salariale stable dont les éléments principaux sont :

- Indexation à la hausse de l'enveloppe salariale de 1.5% (basée sur les salaires 2023 projetés, inférieurs au budget 2023)
- Augmentation du temps de travail de l'assistante sociale (50%→60%).

N° compte	Désignation du compte	Budget 2023 retraité	Budget 2024	Ecart en Francs
0220.00.30100.00	Salaires Administration - 615%	686'200	698'250	12'050
0290.00.30100.00	Salaires Bâtiment – 347.5%	363'000	359'100	-3'900
6150.00.30100.00	Salaires Voirie et parcs - 300%	285'600	290'100	4'500
TOTAL CHARGES		1'334'800	1'347'450	12'650

M. MASSEREY commente ensuite l'évolution de la contribution communale à différents groupements ou organisations (liste non exhaustive). Il relève durant les 5 dernières années des charges de la Commune réalisées ou budgétées en augmentation constante (+ 23% en 5 ans = + 276'367 francs).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Service d'incendie administré par la Ville de GE	143'488	151'186	159'037	171'629	184'320	193'653
Crèche 4 saisons gérée par Pop e poppa	484'018	633'989	535'876	562'000	473'279	490'445
ORPC Valavran	39'758	43'085	43'016	42'200	42'000	42'000
GI Stade Marc-Burdet	74'000	108'250	130'250	113'250	118'250	118'250
Les Petits Loups	93'780	94'250	93'780	95'000	95'000	95'000
Fondation Pré-Bois				3'840	7'618	7'610
ACG + SIACG + GIAP	320'756	317'180	381'080	375'226	443'264	485'209
Total	1'155'800					1'432'167

L'évolution de la contribution communale au Groupement pour l'animation parascolaire (GIAP) est également décrite (en 5 ans + 127'637 francs). M. MASSEREY précise que les charges sont réparties en fonction de la population des communes membres et de la fréquentation parascolaire sur leur territoire.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Contribution communale	280'081	272'543	333'696	322'226	366'297	407'718
Compensation cantonale	-26'226	-26'226	-26'226	-26'226	-26'226	-26'226
Coût réel pour la commune	253'855	246'317	307'470	296'000	340'071	381'492

Au final, M. MASSEREY constate un budget 2024 presque à l'équilibre mais de sombres prévisions pour le résultat des comptes 2023, ce qui n'est pas contradictoire pour Genthod.

Enfin, M. ROCHAT prend ensuite la parole pour commenter l'essentiels des investissements budgétés pour 2024.

INVESTISSEMENTS BUDGETES

Investissements planifiés	Budget 2024	Crédit votés
Aménagements extérieurs, solde	60'000	560'000
FIDU, fds développement urbain	240'300	240'300
Etude bâtiment pompier	250'000	300'000
Zones à vitesse modérée	700'000	850'000
Voie verte, étude dépense	50'000	275'000
Voie verte, subvention cantonale, recette	-135'000	-135'000
Etude collecteur Pte Voie-Rennex-Village	110'000	215'000
<i>Réalisation collecteur Pte Voie-Rennex-Village</i>		<i>non défini</i>
<i>Eclairage public (led)</i>	270'000	270'000
Total:	1'545'300	2'575'300

Le Président propose la poursuite des discussions dans les différentes commissions. Il remercie MM. MASSEREY et ROCHAT et M. le Maire pour leurs explications, et toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce projet de budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

D'ACCEPTER

par 14 oui, soit à l'unanimité,

sur 15 conseillers municipaux présents à la séance

Le renvoi du projet de budget 2024 en commission Finance, Administration et Economie Publique.

7. Crédit de réalisation de CHF 270'000.- pour la rénovation de l'éclairage public communal (délibération)

M. le Maire signale que la rénovation de l'éclairage public communal est indispensable pour donner à la Commune des moyens modernes de gérer l'éclairage de la commune. Il relève l'importance d'avoir une meilleure maîtrise des appareils d'éclairage et ainsi de pouvoir réaliser des économies substantielles d'énergie.

Le Président ouvre le débat.

M. CADEI demande si la commission Finance a estimé l'économie d'énergie et a calculé le nombre d'années nécessaires pour amortir l'investissement de départ.

M. REINMANN considère que l'on ne pourra jamais amortir cet investissement.

M. CADEI souligne l'intérêt de réfléchir à l'évolution des nouvelles techniques qui peuvent apparaître sur le marché.

Le Président indique que ces questions ont été abordées en commission. Il faut prendre une décision à un moment donné, il s'agit d'un pari sur l'avenir. Dans ce cas de figure, il a été décidé de lancer le projet en allant de l'avant pour la moitié des luminaires de la commune. Il rappelle que l'étude à l'origine a pris en compte la totalité des luminaires de l'espace public. Pour des raisons principalement économiques, il a été décidé de se concentrer sur les voies principales. En termes de coûts, l'économie d'énergie réalisée ne permettra jamais de couvrir l'investissement supplémentaire. Il ajoute que cette technologie est déjà présente sur la commune de Genthod, au chemin de la Gandole et au chemin des Troiselles.

M. le Maire relève que la décision d'opter pour ces nouvelles technologies a été influencée par :

- les économies d'énergie, qu'il n'est pas possible de quantifier ;
- les prestations des candélabres quant à la qualité de leur éclairage ;
- la technique des lampadaires existants est dépassée, il n'est plus possible de trouver les pièces pour les réparer.

En tant que Président de la commission Environnement, le Président tient à remercier toutes les personnes qui ont participé aux discussions et à la réalisation du projet tel que présenté aujourd'hui. Ainsi, il remercie les membres de la commission, les membres de l'Exécutif, les membres de l'administration communale ainsi que M. ROCHAT et M. NOBLE des SIG.

La parole n'est plus demandée.

Le Président met aux voix la délibération suivante :

Crédit de réalisation de CHF 270'000.- pour la rénovation de l'éclairage public communal

Vu l'analyse du parc d'éclairage public de la commune présentée lors des commissions Environnement des 21 janvier 2020 et 12 avril 2021, démontrant la vétusté du parc actuel ainsi que les possibilités offertes par les nouvelles technologies d'éclairage ;

vu la volonté de remplacer un certain nombre de luminaires sur le domaine public par de la technologie LED à la place des ampoules actuelles à la vapeur de sodium, permettant une plus grande flexibilité d'utilisation et d'importantes économies d'énergie ;

vu le besoin de remplacer également certains mâts, dont l'état dégradé peuvent poser des problèmes de sécurité, sur le chemin piétonnier de Valavran, entre le chemin de la Gandole et le chemin des Dézalley ;

vu la volonté de la commission Environnement de disposer ainsi d'un nouveau système d'éclairage afin de pouvoir piloter tant l'intensité que la période d'éclairage, étant convenu que la gestion serait confiée aux SIG sous la direction de la Commune ;

vu la durabilité du projet, sachant que la durée de vie des nouveaux luminaires s'élève à environ 25 ans ;

vu la décision de la commission Environnement du 13 septembre 2022 de mandater l'Exécutif afin qu'une offre et un calendrier de réalisation soient demandés aux SIG ;

vu le choix de la commission Environnement de traiter de manière différente l'éclairage public en mettant de côté les routes dont l'éclairage s'éteint déjà selon l'horaire TPG (1h – 5h du matin) et en intervenant uniquement sur les routes suivantes :

- route du Saugy / rue du Village
- chemin de la Petite-Voie
- route de Valavran
- route de Malagny
- route de Rennex
- chemin des Chênes ;

vu les discussions intervenues lors des séances de la commission Environnement des 15 mai 2023 et 13 juin 2023, ainsi que le préavis favorable de cette dernière ;

vu l'offre mise à jour de la variante 2 par les SIG le 23 juin 2023, comprenant ainsi les volontés de la dernière commission Environnement, pour un montant de CHF 268'743.80 ;

vu le rapport de la commission Finance, Administration et Economie Publique du 29 août 2023 ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

et sur proposition du Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

à la majorité simple

D'ACCEPTER

par 14 oui, soit à l'unanimité,

sur 15 conseillers municipaux présents à la séance

1. *De réaliser les travaux de rénovation de l'équipement d'éclairage public communal, par le remplacement des ampoules en système LED, par le remplacement des mâts au chemin piétonnier de Valavran ainsi que par la mise en place d'un système de gestion de l'intensité et de la période d'éclairage à distance.*
2. *D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 270'000.- destiné à ces travaux.*
3. *De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*

4. *D'amortir la dépense nette de CHF 270'000.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.*
5. *D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune.*

8. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2024

Le Président appelle les candidatures.

3 mars 2024 (votation populaire)

Président	Charles BUFFLE
Suppléant du Président	Stéphane GRANGER
Vice-président	Daniel BURKHARDT
Suppléant du Vice-président	Bruno REINMANN

9 juin 2024 (votation populaire)

Président	Olivier JOSS
Suppléante du Président	Mônica MERKT
Vice-présidente	Isabelle ISCH
Suppléante de la Vice-présidente	Geneviève CADEI-MILLOT

22 septembre 2024 (votation populaire)

Présidente	Geneviève CADEI-MILLOT
Suppléante de la Présidente	Isabelle ISCH
Vice-présidente	Julie UDRY
Suppléante de la Vice-présidente	Aleksandra VEGEZZI

24 novembre 2024 (votation populaire)

Présidente	Bettina DECOSTERD
Suppléant de la Présidente	Bastien GUEX
Vice-président	Alain ROSSET
Suppléant du Vice-président	Bruno REINMANN

9. Propositions de la Mairie

La Mairie n'a pas de propositions.

10. Propositions individuelles et questions

Fermeture route de Lausanne

M. REINMANN fait part de son inquiétude concernant la mise en sens unique de la route de Lausanne à Bellevue et les difficultés engendrées au croisement de la route de Collex et de la route de Valavran. Il s'interroge sur la possibilité pour la Commune d'organiser la mise en place d'un planton.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une route cantonale et qu'il est délicat d'interférer avec les décisions du Canton. L'Exécutif est intervenu à tous les niveaux possibles. Il est du ressort de l'Etat de régler ce problème.

M. CADEI déplore les problèmes liés à ces travaux, en particulier en ce qui concerne leur durée. Il demande si quelqu'un a interpellé le Canton quant à la durée des travaux. Il fait une comparaison avec la construction du tunnel sous la Manche qui a duré 7 ans.

M. ROCHAT rappelle que lors des réunions préliminaires, une des exigences des communes, notamment Bellevue, était de ne pas fermer la route. Moins on ferme drastiquement la route, plus la durée des travaux est importante. Il rappelle que ces travaux ont fait l'objet d'une planification par le Canton et qu'il n'y a pas une volonté de faire durer les travaux. Il évoque la possibilité de fermeture du chantier lors d'intempéries.

M. CADEI peine à croire que pour un pays riche comme la Suisse, ces travaux durent 3 ans.

Le Président a pris note de la prise de position de M. CADEI.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'une route cantonale avec un trafic important. Les répercussions sont importantes en cas de fermeture. Il n'est pas possible de régler ce problème de manière simple.

La Nuit est Belle

Mme CADEI-MILLOT demande si la Commune de Genthod participe à l'événement « La Nuit est Belle » qui se tiendra vendredi 22 septembre prochain.

Mme GUINAND indique que la Commune participe chaque année à cet événement. Il n'y a toutefois pas d'animation spécifique cette année.

11. Divers

La parole n'est pas demandée.

SÉANCE LEVÉE À 21H45.

Le Secrétaire du Bureau
Marco REALINI



Le Président
Bastien GUEX



La Secrétaire
Claire-Anne MAREEMOOTOO

